

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Carlo HEUERTZ, échevins ; Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusés : Claude COURTOIS, Claudio MONGELLI, conseillers.

### 1) Correspondance.

- La Commune de Frisange organise en date du 27 juin 2024, à l'occasion du début de l'initiative « Vélosummer 2024 », un tour de vélo sur une distance de 19 km auquel tous les concitoyens sont invités à participer.
- Les prochaines séances du Conseil communal se tiendront
  - le 25 septembre 2024,
  - le 23 octobre 2024,
  - le 27 novembre 2024,
  - le 11 décembre 2024 pour la présentation du projet de budget pour l'exercice 2025,
  - le 18 décembre 2024 pour le vote du budget.

Les séances se tiennent toujours à 17h.

En date du 25 septembre 2024 à 16h, le conseiller écologique de la Commune de Frisange est invité pour présenter les activités menées dans le cadre du Pacte Nature.

En date du 23 octobre 2024 à 16h, le coordinateur sportif fera le point sur ses activités.

- Monsieur Courtois et Monsieur Mongelli étant excusés pour la séance d'aujourd'hui, ils sont représentés par Monsieur Meyer et Monsieur Heuertz respectivement.

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

/

### **3) Approbation du devis relatif à l'extension des salles de classe à Frisange.**

Monsieur Beissel soumet au vote du Conseil communal le devis relatif à la construction d'une structure contenant deux salles de classe et deux locaux supplémentaires pour les besoins de la Maison relais, pour un montant estimatif de 2.950.000 € TTC. En effet, la construction de la nouvelle école prendra plusieurs années. Durant cette période, l'une ou l'autre salle de classe supplémentaire sera requise, vu le nombre augmentant d'élèves fréquentant l'école de Frisange. Vu qu'il y a une liste d'attente pour la Maison relais, la nouvelle structure permettra en même temps d'augmenter la capacité d'accueil de la Maison relais. Une fois la nouvelle école en service, la nouvelle structure sera utilisée pour permettre de rénover l'école actuelle aile par aile. En tout, la nouvelle structure servira entre 8 et 10 ans.

Monsieur Meyer critique au nom du parti CSV que peu après le vote d'un budget de 43 millions d'euros pour une nouvelle école, le Collège échevinal soumet de nouveau au Conseil communal un devis portant sur 3 millions d'euros pour la construction de salles de classe supplémentaires. Monsieur Meyer demande pourquoi le Collège échevinal n'a pas planifié la nouvelle école de manière prévisionnelle en ajoutant deux salles de classes supplémentaires au nouveau bâtiment afin de disposer d'un nombre suffisant de salles de classe au moment de la rénovation du bâtiment actuel. Il demande également à quelle date la construction modulaire pourra être mise en service et si le nombre de salles de classe correspond au besoin réel ou à une estimation.

Monsieur Beissel répond que le besoin en salles de classe supplémentaires a été calculé sur base du nombre d'élèves. En effet, la planification de la nouvelle école a pris du retard et il est essentiel d'avoir assez de place pour les élèves afin d'éviter de former des classes de 25 élèves et de créer un climat scolaire moins agréable tant pour les élèves que pour le personnel enseignant.

Monsieur Meyer précise que le parti CSV n'a en aucun cas l'intention d'augmenter les effectifs des classes, mais qu'il reproche au Collège échevinal de ne pas avoir prévu deux salles de classe supplémentaires au moment de la planification de la nouvelle école.

Monsieur Beissel défend le Collège échevinal en expliquant que ses prédécesseurs n'avaient rien entamé au niveau de l'agrandissement de l'école et que le Collège échevinal n'a pas réussi à rattraper les retards sur tous les plans durant son premier mandat de six ans. L'opposition politique reproche constamment au Collège échevinal actuel d'agir trop lentement, alors que le Collège échevinal doit faire face aux innombrables manquements de ses prédécesseurs.

Monsieur Gaffinet demande s'il s'agit d'une construction modulaire ou d'une construction en béton.

Monsieur Beissel explique qu'en raison des chantiers autour du site de construction, une construction modulaire s'avère plus difficile. Le mode de construction ne sera pas précisé lors de la soumission et sera donc défini par le soumissionnaire retenu.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que l'État n'accorde pas de subvention pour une construction modulaire. Or, la prise en considération ou non d'une subvention, réduisant le montant du devis estimatif de 25%, représente un élément important pour l'opposition politique afin de procéder au vote du projet.

Monsieur Beissel répond que la décision relative au mode de construction appartiendra à l'entreprise de construction. Il faudra surtout que la construction des salles de classe avance rapidement.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel informe que le délai de construction est estimé à 18 mois.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif concernant l'extension des salles de classe à Frisange, devis portant sur le montant de 2.950.000 € TTC et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/910/221311/24020 relatif à l'extension des salles de classe à l'école de Frisange.

Vote : 11x pour

Monsieur Beissel remercie le Conseil communal au nom des élèves.

#### **4) Approbation de la convention avec le « Code Club Luxembourg ».**

Monsieur Beissel présente la convention avec l'asbl « Code Club Luxembourg » dont l'objectif est l'initiation des enfants de l'école primaire à la programmation informatique. La Commune met à sa disposition une salle de classe avec le matériel informatique requis. La Commune est encouragée à soutenir l'association par des dons.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel confirme qu'il s'agit d'une activité parascolaire qui se tiendra l'après-midi après les cours.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention de collaboration signée en date du 17 juillet 2024 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et l'asbl « Code Club Luxembourg ».

Vote : 11x pour

## **5) Approbation de règlements temporaires de la circulation.**

- Le Conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement temporaire de la circulation pris par le Collège échevinal en sa séance du 24 juin 2024 par la délibération n° 24/074, portant sur la réglementation de la circulation sur la rue « Haffstrooss » à Frisange et la rue « Krokelschaff-Strooss » à Aspelt ainsi que le chemin de liaison entre la N13 et l'ancien CR156 pour les travaux d'élagage des arbres, du 8 juillet 2024 jusqu'au 26 juillet 2024 inclus.

Vote : 11x pour

- Le Conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement temporaire de la circulation pris par le Collège échevinal en sa séance du 15 juillet 2024 par la délibération N° 24/083, portant sur la réglementation de la circulation sur la rue « Um Flouer » à Aspelt pour le raccordement au réseau électrique de la maison n° 2A et la suppression du raccord d'eau existant, à partir du 16 juillet 2024.

Vote : 11x pour

## **6) Commission pour l'égalité des chances et affaires sociales – nomination d'un secrétaire.**

Suite à la démission de Monsieur Ricardo Alves Afonso en tant que secrétaire de la Commission pour l'égalité des chances & affaires sociales, le Conseil communal décide à l'unanimité de nommer Madame Karin Hufer comme secrétaire de ladite Commission.

Vote : 11x pour

## **7) Approbation d'un subside spécial pour la FLTT.**

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside spécial de 50 € à la Fédération Luxembourgeoise du Tennis de Table (FLTT) et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/111/615243/99001 relatif aux menues dépenses imprévues du Collège échevinal.

Vote : 11x pour

## **8) Classement d'un immeuble sis à Aspelt comme patrimoine culturel national - avis.**

Le Ministère de la Culture propose de classer un immeuble sis à Aspelt dans la rue « Péiter vun Uespelt-Strooss » comme patrimoine culturel national. L'immeuble est certes digne d'être protégé, mais le Collège échevinal a préparé un avis négatif parce qu'il souhaite que le centre historique du village d'Aspelt soit évalué en un ensemble et non seulement un immeuble.

Monsieur Gaffinet informe que le parti LSAP se rallie à l'avis du Collège échevinal parce qu'il considère également que d'autres immeubles dans le centre historique du village d'Aspelt sont dignes d'être protégés.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de se prononcer défavorablement sur le projet de classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis à Aspelt, Péiter vun Uespelt-Strooss n° 15, et de privilégier une analyse globale du centre historique d'Aspelt.

Vote : 11x pour

## **9) Droits de préemption.**

/

## **10) Questions orales au Collège échevinal.**

Monsieur Meyer déplore que dans la rue « Robert Schuman-Strooss » à Frisange, les haies devant des immeubles de l'État débordent sur le trottoir, gênant ainsi le passage. Il demande si la Commune peut intervenir dans un tel cas.

Monsieur Beissel explique que les propriétaires doivent tailler leurs haies afin qu'elles ne débordent pas sur le terrain étatique ou communal. Sinon la Commune a la possibilité de tailler les haies aux frais du propriétaire. Concernant les logements de l'État dans la rue « Robert Schuman-Strooss » à Frisange, la Commune avait contacté le service responsable et des jardiniers y ont travaillé. À cause des conditions météorologiques humides, il y a certes des problèmes avec la croissance des haies et des malherbes à plusieurs endroits dans la Commune.